



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 23 juin 2022

Délibération du CA n°2022/12

Objet : Adoption de la liasse de gestion locative

Document joint : liasse de gestion locative (décision d'admission, annexe financière, décision d'abrogation, acte de cautionnement, règlement intérieur des résidences, règlement intérieur des parkings, autorisation d'intervention, conditions générales de vente courts séjour)

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;

Exposé des motifs :

Comme chaque année il est proposé aux administrateurs de voter la liasse de gestion locative qui comprend tous les documents nécessaires à l'admission et à la fin d'admission des résidents en résidence universitaire.

Article unique :

Le Conseil d'administration du Crous de Lyon approuve la liasse de gestion locative ci-joint.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 1
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le **29 JUIN 2022**

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-
Alpes

Gabriele FIONI